

Place Vic. Abens Boîte Postale 10 L-9401 VIANDEN Tél.: +352/ 83 48 21-1 Fax: +352/ 83 48 26 E-mail: secretariat@vianden.lu www.vianden.lu



Vianden, le 2 mai 2024

AVIS

Conformément à l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société 3S-TECH a été autorisée à exploiter un appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la marque AVANT, du type AVANT860i, avec un numéro de construction YK4860D00R0125938.

(arrêté du Ministre du Travail du 18 avril 2024 no 3A/2024/1259/176)

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Conformément à l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision est ouvert devant le Tribunal Administratif qui statuera en dernière instance et comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau, soit du tribunal d'arrondissement à Luxembourg, soit celui à Diekirch.

Vianden, le 2 mai 2024

le bourgmestre

le secrétaire